



# RESERVATION SALLE MUNICIPALE

## « La Grange »

NOM..... PRENOM.....

ADRESSE : .....

DATE : .....

MOTIF DE LA DEMANDE : .....

### REGLEMENT INTERIEUR

La salle du Foyer, propriété de la commune de Canaules et Argentières, est mise à la disposition des habitants ou des associations du village, dans les conditions définies ci-après :

**Article I :** Toute demande de réservation doit être faite en Mairie, au minimum 1 semaine avant la date de réservation souhaitée.

**Article II :** En fonction des disponibilités, un bon de réservation sera délivré en Mairie.

**Article III :** Les clés sont à retirer, au secrétariat, par la personne responsable de la location de la salle, à savoir :

- Le vendredi avant 12 heures, si la manifestation se déroule le Week-end,
- La veille avant 17 heures, si la manifestation se déroule en semaine.

**Article IV :** Il est interdit de cuisiner dans l'enceinte des salles municipales.

**Article V :** En cas de matériel endommagé, les réparations seront au frais de l'utilisateur. Le nettoyage est à la charge de l'usager, les locaux doivent être laissés en état de propreté (WC, sol, tables,...) Les tables seront recouvertes de nappes. Le tri sélectif devra être effectué, les papiers dans la colonne bleue, le plastique dans la colonne jaune, les verres dans la colonne verte et les déchets ménagers enfermés dans un sac poubelle laissé à l'intérieur de la salle.

**Article VI :** Pour toute location de salle sera demandé :

- Un chèque de caution à l'ordre du trésor public
- Un chèque de location (montant en fonction du foyer demandé) à l'ordre du trésor public
- Une attestation d'assurance responsabilité civile en cours de validité.
- Une copie de la carte d'identité, un justificatif de domicile pour les extérieurs

**Article VII :** Les tarifs de location ont été définis par délibération du Conseil Municipal en date du 25 janvier 2010 et s'établissent ainsi :

	« LA GRANGE »	« La GRANGE » Plus la remise	Caution
Associations	GRATUIT	GRATUIT	200€
Habitants de la commune	100 €	150 €	200€ et 300€
Habitants extérieurs	250€	350€	500€ et 700€

Le Demandeur,  
« Lu et approuvé »

Le Maire,